



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/12/23  
11 août 2014

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Douzième réunion

Pyeongchang, République de Corée, 6–17 octobre 2014

Point 28 de l'ordre du jour provisoire\*

### **BIOCARBURANTS ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : APPLICATION DES DÉCISIONS**

*Note du Secrétaire exécutif*

#### **INTRODUCTION**

1. Au paragraphe 11 de la décision XI/27, la Conférence des Parties a décidé d'examiner l'état d'application des décisions IX/2 et X/37 à sa douzième réunion. Le Secrétaire exécutif a préparé cette note afin d'aider les Parties dans leur examen.

2. Les principaux éléments des décisions IX/2 et X/37 concernant les mesures prises par les Parties et/ou les organisations sont résumés ci-dessous.

3. Dans sa décision IX/2, la Conférence des Parties convient entre autres que la production et l'utilisation de biocarburants doivent être viables en rapport avec la diversité biologique et reconnaît la nécessité de promouvoir les effets positifs et de réduire au minimum les effets néfastes de la production de biocarburants et de leur utilisation sur la diversité biologique et les moyens de subsistance des communautés autochtones et locales. La décision réclame : i) l'élaboration de cadres de politique pour la production et l'utilisation durables des biocarburants au moyen des outils et de l'orientation fournis par la Convention; ii) le maintien des études et du suivi des conséquences positives et négatives; iii) une coopération renforcée aux fins de développement; iv) la mise en commun d'expériences sur l'élaboration et l'application des outils; v) la participation aux efforts entrepris par les différents organes autres que la Convention sur la diversité biologique; vi) une efficacité sociale et environnementale accrue de la production des biocarburants de la part du secteur privé; vii) la participation aux efforts entrepris par différents organes autres que la Convention sur la diversité biologique qui abordent les enjeux pertinents et viii) la mise en commun d'expériences et l'élaboration de démarches et d'outils pertinents.

4. Dans sa décision X/37, la Conférence des Parties, dans le cadre de la promotion des conséquences positives et de la minimisation ou de l'évitement des conséquences négatives de la production et de l'utilisation des biocarburants et des conséquences sur la diversité biologique qui influent sur les conditions socioéconomiques connexes, réclame : i) le développement plus poussé des cadres conceptuels volontaires pour définir des moyens et des méthodes pour favoriser les conséquences positives et minimiser ou éviter les conséquences négatives de la production et de l'utilisation de biocarburants élaborés lors de trois ateliers

\* UNEP/CBD/COP/12/1/Rev.1.

régionaux; ii) l'exécution et le maintien de pratiques agricoles durables et de la sécurité alimentaire et énergétique des communautés locales et autochtones lors de la réalisation d'évaluations scientifiques; iii) l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, notamment en évaluant les répercussions et les conséquences directes et indirectes de la production et de l'utilisation des biocarburants sur la diversité biologique pendant tout leur cycle de vie par rapport aux autres types de carburants; iv) la création d'inventaires nationaux afin de repérer les secteurs et, s'il y a lieu, les écosystèmes pouvant être utilisés dans la production de biocarburants ou exemptés de celle-ci; v) l'élaboration de mesures de soutien afin d'encourager les conséquences positives et de minimiser ou d'éviter les conséquences négatives, en tenant compte des outils et des orientations dont il est question au paragraphe 3 de la décision IX/2; vi) se pencher sur les conséquences de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques d'utilisation des terres et de l'eau et autres politiques et/ou stratégies pertinentes, surtout en examinant l'utilisation directe et indirecte des terres et de l'eau; vii) l'élaboration et l'utilisation de technologies écologiques et l'appui au développement de programmes de recherche et à la réalisation d'études d'impact et viii) l'intégration de moyens et de méthodes de favoriser les conséquences positives et de minimiser ou d'éviter les conséquences négatives de la production et de l'utilisation de biocarburants sur la diversité biologique, et sur les communautés autochtones et locales, dans les plans nationaux, tels que les stratégies et plans d'action nationaux et les plans nationaux de développement.

5. Les prochaines sections de cette note font rapport des activités entreprises pour mettre en œuvre les décisions IX/2 et X/37 du Secrétaire exécutif, des partenaires et des Parties.

## **I. ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF**

6. En plus de contenir les éléments ci-dessus, les décisions IX/2 et X/37 font plusieurs demandes au Secrétaire exécutif, notamment de i) compiler, analyser, résumer et distribuer de l'information sur les outils pertinents d'utilisation volontaire; ii) compiler de l'information sur les lacunes des normes et des méthodes disponibles; iii) contribuer et aider aux travaux existants des organisations et procédés partenaires compétents et iv) réaliser ces travaux en tenant compte des travaux des organisations et procédés partenaires compétents, et de collaborer avec ceux-ci.

7. Un rapport périodique a été soumis à la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, dans les documents UNEP/CBD/SBSTTA/16/14 et UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/32. Ce rapport comprend des résumés de l'information, des expériences et des études de cas fournis par les Parties et les organisations compétentes concernant : les principales lacunes aux chapitre des outils et des démarches; des critères de durabilité et des programmes de certification; les analyses de cycle de vie comprenant des évaluations des biocarburants par rapport aux autres sources d'énergie renouvelable; l'utilisation des terres aux fins de production et d'utilisation de biocarburants, y compris la culture de biocarburants sur des terres dégradées et les changements directs et indirects dans l'utilisation des terres; les mesures d'encouragement comprenant les cibles de carburant, les subventions et autres mesures économiques; d'autres lacunes recensées, dont les conséquences des biocarburants sur les conditions socioéconomiques connexes et les moteurs sociopolitiques des politiques sur les biocarburants; et un rapport sur ses efforts sur les travaux en cours des partenaires, notamment le Partenariat mondial pour la bioénergie et la Table ronde sur les biocarburants durables. Cette information soutient la recommandation XVI/13 de l'Organe subsidiaire et a été examinée à la onzième réunion de la Conférence des Parties, aboutissant à la décision XI/27.

8. Les travaux du Secrétaire exécutif concernant les activités des décisions IX/2 et X/37 non assorties de délais précis se poursuivent. Le site Web de la CDB propose de l'information pertinente sur les outils et les démarches disponibles pour la production et l'utilisation durables de biocarburants et leurs conséquences sur la diversité biologique<sup>1</sup>. Le Secrétaire exécutif a produit le cahier technique 65 : *Biocarburants et biodiversité*<sup>2</sup>, à partir d'une mise à jour de l'information fournie dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/32.

<sup>1</sup> <http://www.cbd.int/agro/biofuels/tools.shtml>

<sup>2</sup> <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-65-en.pdf>

## II. ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS ET PROCÉDÉS PARTENAIRES PERTINENTS

9. Le Secrétaire exécutif a fait rapport des progrès accomplis dans les travaux des organisations et procédés partenaires pertinents en date de 2012 dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/32. Les paragraphes ci-dessous font état des progrès accomplis par certains partenaires. Cette information n'est pas exhaustive. Elle est fournie à titre indicatif de l'étendue des efforts déployés au-delà de la Convention sur la diversité biologique. Elle joue un rôle utile, car elle révèle, notamment comme indiqué ci-dessous, que les décisions IX/2 et X/37 (ainsi que les discussions qui se sont déroulées dans le cadre de la Convention et ayant mené à ces décisions) ont contribué considérablement à attirer l'attention sur le fait que la diversité biologique est une dimension importante du caractère durable des biocarburants.

### *Partenariat mondial pour la bioénergie (PMB)*

10. Les partenaires du PMB ont choisi les secteurs prioritaires suivants pour leur programme de travail immédiat<sup>3</sup> : i) faciliter le développement durable de la bioénergie avec le soutien des indicateurs de la durabilité de la bioénergie<sup>4</sup> (ces indicateurs font référence à la décision X/37, et un groupe de travail effectue actuellement des projets pilotes sur les indicateurs à l'échelle nationale et dans le cadre de projets de coopération au Ghana, en Colombie et en Indonésie); ii) mettre à l'essai un cadre méthodologique commun pour mesurer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre émanant de l'utilisation de la bioénergie (un groupe de travail est en train de mettre en œuvre un cadre qui pourrait être un outil national utile pour effectuer les mesures, préparer les rapports et réaliser les évaluations dont il est question dans l'Accord de Copenhague,<sup>5</sup> pour les projets sur la bioénergie); iii) faciliter le développement des capacités pour la bioénergie durable, plus particulièrement les méthodologies utilisées pour les gaz à effet de serre et pour la durabilité, au moyen d'activités et de projets dirigés par les pays et présentés dans divers formats, dont des ateliers, des visites d'étude, des tribunes publiques et autres moyens de présenter les pratiques durables et d'évaluer les ressources (dans le but principal de favoriser la collaboration entre les partenaires du PMB et les observateurs pour les projets de renforcement des capacités et les activités connexes; le groupe de travail facilite également la coopération et le renforcement des capacités par le partage d'information, les débats stimulants et le recensement d'occasions de collaboration sur le développement et le déploiement de la bioénergie durable, et en encourageant le partage des enseignements tirés, le recensement et la diffusion d'information sur les outils existants et les ressources disponibles de sources privées et publiques, et en facilitant la création de liens pertinents entre eux), et iv) sensibiliser et faciliter le partage d'information sur la bioénergie afin de mieux comprendre les enjeux du développement de la bioénergie.

### *Table ronde sur les biomatériaux durables (TRBD)<sup>6</sup>*

11. La table ronde sur des biocarburants durables, créée en 2007 dans le but d'assurer la pérennité des biocarburants liquides pour le transport, a élargi son champ d'application en 2013 afin d'y inclure les biomatériaux, qui comprennent la bioénergie et les bioproduits tels que les bioplastiques et les lubrifiants. Les exploitants souhaitant obtenir une certification de la TRBD peuvent appliquer les *normes consolidées de la DER pour l'UE* (pour l'Union européenne) ou les *normes mondiales de la TRBD* (pour le reste du monde). Les normes de la TRBD évoluent sans cesse. La TRBD travaille avec ses membres afin d'adapter les normes aux nouvelles technologies, aux recherches et aux questions d'intérêt pour la durabilité à mesure qu'elles se manifestent. La norme s'applique à tout ce qui touche directement la diversité biologique. Les émissions de gaz à effet de serre associées aux changements indirects dans l'utilisation des terres, c'est-à-dire associées aux conséquences macroéconomiques de la production de biocarburants, seront minimisées, même s'il n'existe aucune méthode largement acceptée pour les définir. Des mesures pratiques seront prises afin de minimiser les conséquences indirectes, notamment maximiser l'utilisation de déchets et de résidus en tant que matières premières; utiliser des terres marginales, dégradées ou déjà déboisées; améliorer la production et l'efficacité des cultures; la collaboration internationale pour prévenir les changements néfastes dans l'utilisation des terres; et éviter d'utiliser des terres ou des cultures susceptibles de provoquer des changements négatifs dans l'utilisation

<sup>3</sup> <http://www.globalbioenergy.org/programmeofwork/priority-areas/en/>

<sup>4</sup> [http://www.globalbioenergy.org/fileadmin/user\\_upload/gbep/docs/Indicators/The\\_GBEP\\_Sustainability\\_Indicators\\_for\\_Bioenergy\\_FINAL.pdf](http://www.globalbioenergy.org/fileadmin/user_upload/gbep/docs/Indicators/The_GBEP_Sustainability_Indicators_for_Bioenergy_FINAL.pdf)

<sup>5</sup> Décision 2/CP.15 de la CCNUCC.

<sup>6</sup> <http://rsb.org>

des terres. Des orientations sont offertes pour ces normes et ces critères. Elles reposent sur les principes de la légalité (qui font notamment référence à la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar sur les terres humides), la planification, le suivi et l'amélioration continue, les émissions de gaz à effet de serre, les droits de la personne et du travail, le développement social et rural, la sécurité des aliments locaux, la conservation, le sol, l'eau, l'air, l'utilisation de la technologie, les contributions et la gestion des déchets, et les droits fonciers.

*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*

12. La FAO réalise des activités portant spécifiquement sur les biocarburants, dont la démarche Bioénergie et sécurité alimentaire<sup>7</sup>, qui repose sur un guide d'application produit en 2014.<sup>8</sup> Les éléments ainsi que les outils et l'orientation qui s'y rapportent peuvent être appliqués aux niveaux national et infranational (p. ex., régional, district, communautaire, etc.) et des projets. La démarche aborde surtout les questions suivantes : où peut-on produire les récoltes pour la bioénergie sans empiéter sur les aires protégées ou causer des effets néfastes pour la diversité biologique, et est-il possible d'étendre les aires agricoles convenablement en tenant compte des demandes en concurrence pour la terre, surtout pour la production alimentaire et la conservation de la diversité biologique?

13. Les travaux les plus pertinents de la FAO visent la durabilité agricole, des forêts et de la pêche/aquaculture à plus grande échelle, où la bioénergie constitue un élément secondaire. La décision XI/27 indique que plusieurs questions techniques et scientifiques propres aux biocarburants sont difficiles à évaluer et concernent plusieurs programmes de travail de la Convention, en particulier l'approche par écosystème, et ces questions peuvent être examinées dans un contexte plus vaste.

*Agence internationale de l'énergie (AIE)*

14. L'AIE a pour vision de faire en sorte que la bioénergie contribue considérablement à la future demande énergétique mondiale en accélérant la production et l'utilisation durables d'une bioénergie écologique, socialement acceptée et rivalisant sur le plan des prix, afin d'assurer la sécurité accrue de l'offre tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre émanant de la consommation d'énergie. Les récents rapports sur ses travaux ont porté sur l'homologation de la durabilité de la bioénergie;<sup>9</sup> l'examen de l'homologation de la bioénergie, un court résumé (2013),<sup>10</sup> qui résume bien l'état du sujet; et des rapports sur une étude de la gouvernance et de l'homologation de la biomasse et de la bioénergie durables (2012)<sup>11</sup> et les conséquences de l'homologation de la durabilité sur les marchés et le commerce de la bioénergie (2013)<sup>12</sup>.

15. Les principales conclusions d'un rapport sur les recommandations pour accroître la durabilité des marchés homologués en 2013<sup>13</sup> révèlent notamment que la production durable (les matières premières des biocarburants peuvent provenir d'autres sources que les terres reconvertis, p. ex., les forêts primaires, les aires protégées, les prairies offrant une grande diversité biologique, les zones renfermant des stocks de carbone importants ou des tourbières, mais doivent provenir de sources légales; en UE, les matières premières doivent être cultivées dans le respect de la politique agricole commune et/ou répondre aux critères ou aux lignes directrices pour une gestion durable des forêts); les meilleurs résultats sur le plan des gaz à effet de serre que les combustibles fossiles; la contribution à la prospérité et au bien-être locaux; la reconversion et la logistique pourraient ne pas avoir de conséquences néfastes sur la qualité des sols, l'eau et de l'air; une mesure de reconversion efficace de l'énergie; la protection de la diversité biologique, en ce sens que la production de biomasse pourrait ne pas avoir de conséquences néfastes sur la diversité biologique, et l'absence d'autres conséquences environnementales sont des principes communs plus concrets de l'utilisation durable de la

<sup>7</sup> <http://www.fao.org/energy/befs/fr/>

<sup>8</sup> <http://www.fao.org/docrep/019/i3672e/i3672e.pdf>

<sup>9</sup> <http://www.ieabioenergy.com/wp-content/uploads/2013/10/Monitoring-Sustainability-Certification-of-Bioenergy-Short-summary.pdf>

<sup>10</sup> <http://www.bioenergytrade.org/downloads/iea-sust-cert-task-1-final2013.pdf>

<sup>11</sup> <http://www.bioenergytrade.org/downloads/iea-sust-cert-task-2-final2013.pdf>

<sup>12</sup> <http://www.bioenergytrade.org/downloads/iea-sust-cert-task-3-final2013.pdf>

<sup>13</sup> <http://www.bioenergytrade.org/downloads/iea-sust-cert-task-4-final2013.pdf>

biomasse à des fins énergétiques, tel qu'on les retrouve dans divers projets d'homologation de la biomasse, des biocarburants et de la bioénergie.

16. Les projets d'énergie renouvelable de World Energy Outlook 2013<sup>14</sup> prévoient une augmentation de la consommation de biocarburants, de 1,3 kbep/j<sup>15</sup> en 2011 à 4,1 kbep/j en 2035, afin de répondre à 8 pour cent de la demande de carburant pour le transport routier en 2035. Les États-Unis d'Amérique, le Brésil, l'Union européenne et la Chine sont responsables de plus de 80 pour cent de la demande pour tous les biocarburants. Les biocarburants avancés, qui aident à apaiser les craintes que posent les biocarburants conventionnels en matière de durabilité, gagneront des parts de marché en 2020 et atteindront 20 pour cent de l'offre de biocarburants en 2035.

#### *Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)*

17. Les travaux du PNUE en matière de bioénergie<sup>16</sup> se situent à la croisée de différents secteurs de politiques, où la bioénergie exige des décisions informées et à long terme sur les compromis et la coordination entre les politiques sur l'énergie, l'agriculture, le transport, l'environnement et le commerce. Le PNUE travaille à améliorer les fondements analytiques afin de faciliter de telles décisions informées. La promotion des différentes options pour régler les problèmes environnementaux et sociaux ne doit pas en créer de nouveaux. Une série complète de politiques doit être mise en place afin que la bioénergie soit produite de manière durable, tant au niveau des politiques nationales que dans les projets. Un programme faisant consensus à l'échelle internationale est une des solutions reconnues pour encourager la production durable des produits de la bioénergie, sans détruire les perspectives du secteur. L'établissement de cet équilibre fragile est difficile. Le PNUE cherche à faire mieux comprendre les liens d'interdépendance entre les politiques lorsque l'équilibre entre les différents intérêts (c.-à-d., entre l'énergie, l'agriculture, l'environnement, le transport, le commerce, l'efficacité des ressources, etc.) exige des compromis. La coopération entre les différentes parties prenantes et avec celles-ci est essentielle afin de relever ces défis. Les risques connus associés à la production et l'utilisation des biocarburants consistent en les risques que courent la diversité biologique, l'eau, la sécurité des aliments, les régimes fonciers et le bien-être social et humain. *The Biofuels Vital Graphics: Powering a Green Economy*<sup>17</sup> illustre de manière créative les occasions qu'offrent les biocarburants ainsi que les risques à atténuer.

18. Le projet de recherche du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur l'évaluation et les lignes directrices mondiales pour la production durable de biocarburants dans les pays en développement a recensé et évalué des systèmes durables pour la production de biocarburants liquides pour le transport et les applications stationnaires. Une boîte à outils pour l'inspection des biocarburants a été développée dans le cadre du projet, que le FEM et d'autres acteurs peuvent utiliser pour régler certains problèmes de durabilité associés aux biocarburants, tels que l'évaluation des gaz à effet de serre pendant le cycle de vie, la durabilité économique et sociale, et les risques environnementaux pour la diversité biologique, la qualité d'eau et des sols, et la sécurité des aliments. Le rapport final (mars 2013)<sup>18</sup> porte sur différentes questions, dont les conséquences environnementales mondiales ne portant pas sur les gaz à effet de serre des biocarburants et comprend des sections sur les normes environnementales; les critères et indicateurs pour les biocarburants; la méthode; l'utilisation durable des ressources, dont des indicateurs de l'efficacité de l'utilisation des terres et l'efficacité de l'utilisation des ressources secondaires; l'utilisation de la diversité biologique et des terres; les sols; l'eau et l'air.

### **III. INFORMATION PROVENANT DES CINQUIÈMES RAPPORTS NATIONAUX SUR LES ACTIVITÉS DES PARTIES**

19. Le paragraphe 5 de la décision X/37 reconnaît le besoin d'intégrer les moyens de promouvoir les effets positifs et de réduire ou d'éviter les conséquences négatives de la production et de l'utilisation des biocarburants sur la diversité biologique et sur les communautés autochtones et locales dans les plans nationaux, comme les

<sup>14</sup> [http://www.worldenergyoutlook.org/media/weowebsite/2013/WEO2013\\_Ch06\\_Renewables.pdf](http://www.worldenergyoutlook.org/media/weowebsite/2013/WEO2013_Ch06_Renewables.pdf)

<sup>15</sup> kbep/j = million de barils d'équivalent de pétrole par jour.

<sup>16</sup> <http://www.unep.org/bioenergy/>

<sup>17</sup> [http://www.unep.org/bioenergy/Portals/48107/publications/VBG\\_Ebook%20FINAL.pdf](http://www.unep.org/bioenergy/Portals/48107/publications/VBG_Ebook%20FINAL.pdf)

<sup>18</sup> <http://www.unep.org/bioenergy/Portals/48107/publications/Global%20Assessment%20and%20Guidelines%20for%20Biofuels.pdf>

stratégies et les plans d'action nationaux pour la diversité biologique et les plans de développement nationaux, et invite les Parties, selon qu'il convient, à faire rapport à cet égard dans le cadre de leurs cinquièmes rapports nationaux au titre de la Convention sur la diversité biologique.

20. Le paragraphe 4 de la décision XI/27 invite les Parties à inclure dans leurs cinquièmes rapports nationaux de l'information sur i) les questions relatives aux biocarburants, selon qu'il convient, lors de l'actualisation et de la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux et infranationaux pour la diversité biologique, et autres politiques pertinentes ; ii) la possibilité d'utiliser ou non différents outils volontaires pertinents concernant les conséquences de la production et de l'utilisation de biocarburants sur la diversité biologique, tels que l'évaluation environnementale et socioéconomique stratégique et l'aménagement intégré du territoire en fonction de la situation nationale; et iii) la création d'inventaires nationaux afin de repérer les aires de grande valeur sur le plan de la diversité biologique, les écosystèmes critiques et les aires d'importance pour les communautés autochtones et locales et l'évaluation, et le recensement d'aires et, selon qu'il convient, d'écosystèmes qui pourraient être utilisés pour la production de biocarburant ou en être exemptés.

21. Tous les cinquièmes rapports nationaux (92)<sup>19</sup> disponibles au 9 août 2014 ont été examinés afin d'y relever toute information pertinente sur les biocarburants, notamment leur déploiement à grande échelle et en particulier les biocarburants liquides utilisés dans le secteur du transport.

*Intégration des biocarburants aux politiques nationales pertinentes*

22. Les États membres de l'Union européenne (UE) sont tenus de respecter les exigences en matière de durabilité de la directive sur l'énergie renouvelable 2009/28/EC et instruments connexes pour la production et l'utilisation de l'énergie, qui comprennent des dispositions sur les normes de durabilité des biocarburants (décrisées en détail dans les documents UNEP/CBD/SBSTTA/16/14 et UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/32). L'Allemagne, la Norvège, les Pays-Bas et la Belgique mentionnent spécifiquement cette directive de l'UE et le fait que les politiques et les lois nationales ont été ou sont en voie d'être modifiées en conséquence. Les États membres doivent aussi remettre tous les deux ans à la Commission européenne un rapport sur les conséquences des biocarburants et des bioliquides sur la diversité biologique, les ressources aquatiques, la qualité de l'eau et du sol, la réduction des gaz à effet de serre et les changements de prix dans les produits et dans l'utilisation des terres associés à la production de biomasse.

23. En Allemagne, une ordonnance gouvernementale a été décrétée sur la culture et l'utilisation durables des biocarburants (ordonnance sur la durabilité) comme condition préalable aux allégements fiscaux et aux crédits pour les quotas. La stratégie nationale pour la diversité biologique précise dans ses objectifs que « la production et l'utilisation durables de l'énergie renouvelables ne doivent pas se faire au détriment de la diversité biologique ». Plusieurs mesures de soutien sont aussi mentionnées, telles que la restriction de rotation des cultures, et la production de biogaz à partir de maïs à énergie doit être compensée par l'introduction d'un « plafond pour le maïs », entre autres, qui limiterait l'utilisation de certains substrats de maïs et de céréales à 60 pour cent par le poids dans les nouvelles installations de biogaz. L'adoption d'une loi a entraîné l'augmentation des paiements pour les cultures énergétiques ayant une valeur écologique spéciale et de meilleures mesures pour encourager l'exploitation des déchets et des substances résiduelles possibles, afin de réduire la concurrence pour les terres et accroître la contribution de l'utilisation de la bioénergie pour le climat.

24. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (R.-U.) a fait rapport sur le groupe de travail indépendant sur le marché des écosystèmes dirigé par des gens d'affaire, qui a pour mandat d'examiner les

---

<sup>19</sup> Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Belarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Dominique, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Liberia, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Niue, Norvège, Ouganda, Pakistan, Palau, Pays-Bas, Pologne, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldavie, République tchèque, République unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tonga, Union européenne, Uruguay, Vanuatu.

occasions d'affaires pour le R.-U. qu'offrent les biens, services, produits, véhicules d'investissement et marchés écologiques qui valorisent et protègent les services de la nature. Le groupe de travail a présenté son rapport au gouvernement en mars 2013, qui fait état des occasions pour l'environnement naturel et la croissance. La réponse du gouvernement (publiée en septembre 2013) aborde les 22 recommandations du groupe de travail, y compris ses cinq grandes priorités : la compensation de la diversité biologique, la digestion bioénergétique et anaérobique, le bois de chauffage local durable, l'homologation et l'étiquetage fondé sur la nature, et la gestion du captage du cycle de l'eau.

25. En Bulgarie, le troisième plan d'action national sur les changements climatiques 2013-2020 exige parmi ses critères de durabilité que les carburants bruts ne soient pas produits sur des terres comportant des stocks de carbone élevés, sur des terres offrant une diversité biologique élevée ou dans des aires essentielles à la conservation de la diversité biologique et les sites du réseau Natura 2000 de l'UE.

26. En Finlande, des recommandations sur la gestion des forêts aux fins de récolte et de culture de bois énergétique ont été publiées en 2010 et de nombreuses lois sur les forêts et décrets connexes sont entrés en vigueur au début de 2014.

27. La stratégie suisse pour l'utilisation énergétique de la biomasse définit les principes et les buts les plus importants, et désigne les champs d'action et les instruments pour sa mise en œuvre. Du point de vue de la diversité biologique, l'utilisation de la biomasse pour la production d'énergie préviendra les conséquences négatives sur la production alimentaire et la diversité biologique, et l'utilisation de biomasse pour la production d'énergie devrait présenter une efficacité environnementale supérieure à celle des technologies conventionnelles.

28. L'Azerbaïdjan mentionne offrir des subventions d'État pour les coûts de la culture pour les biocarburants, mais il est incertain si celles-ci réduisent les conséquences néfastes pour la diversité biologique.

29. Le programme du capital naturel des Pays-Bas propose une démarche internationale afin de respecter les critères de commerce durable pour les principaux produits agricoles ayant des conséquences importantes sur la diversité biologique d'ici à 2020. Les mesures visent particulièrement le bois, le matériel phytogénétique et la biomasse pour l'énergie, et les pratiques agricoles produites et réalisées en grande partie dans d'autres régions du monde. Les Pays-Bas ont joué un rôle important au cours des quatre dernières années dans les débats entourant les conséquences environnementales et sociales négatives possibles, surtout dans les pays (sub)tropicaux, des politiques d'atténuation des conséquences climatiques pour amalgamer les combustibles fossiles et les biocarburants.

30. L'Inde a resserré ses efforts pour remplacer une partie de ses combustibles fossiles par des biocarburants en encourageant la plantation de biocombustibles, tout en favorisant la recherche et le développement pertinents, et en facilitant l'homologation obligatoire des nouvelles technologies.

31. La loi réglementaire sur la gestion de l'environnement de la Namibie entrée en vigueur en 2012 fournit un cadre juridique pour les études d'impact sur l'environnement (EIE), dont environ 200 sont traités chaque année. Les évaluations environnementales stratégiques (EES) ont été réalisées dans le cadre de politiques, de plans et de programmes reconnus, dont le développement des biocarburants de la Namibie.

32. La stratégie pour la biodiversité de la Chine prévoit l'évaluation des conséquences des biocarburants sur la diversité biologique. Certains progrès ont été accomplis. Une étude sur les conséquences de la plantation de biocarburants a été entreprise, mais aucun système n'a encore été mis sur pied pour gérer la sécurité environnementale de la production de biocarburants.

33. La stratégie pour la biodiversité de la Belgique accorde une attention particulière à la nécessité d'intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique aux différents secteurs pertinents de la société, y compris les secteurs social et économique, dont les biocarburants.

#### *Problèmes déclarés liés à l'intégration et l'incorporation de la diversité biologique aux politiques sur l'énergie et les biocarburants*

34. L'Allemagne a déclaré que bien que la production et l'utilisation de son énergie renouvelable ne doivent pas se faire au détriment de la diversité biologique, concilier les deux objectifs sera une tâche importante au cours des prochaines années. Les terres non développées sont une ressource limitée. Les terres sont convoitées

non seulement pour la conservation de la nature, mais aussi pour l'agriculture et la culture forestière, les peuplements humains, le transport, l'extraction des matières premières et la production d'énergie. Les terres sous-développées sont nécessaires afin de protéger les services de la nature, comme espace de production et de loisirs des humains et pour le maintien de la diversité biologique. La transformation du système de production d'énergie pourrait créer de nouveaux risques. La prévention des effets néfastes sur la diversité des espèces pour le plus de temps possible demeure un défi pour l'avenir. Par la même occasion, il faut profiter de toutes les occasions de favoriser la diversité biologique dans les mesures de transformation du système d'approvisionnement énergétique.

35. Le Monténégro a indiqué qu'en ce qui concerne les secteurs en particulier, la vue d'ensemble de la stratégie et du plan nationaux pour la diversité biologique et autres sources a permis de conclure que l'intégration de la diversité biologique a connu moins de succès dans les secteurs de l'énergie et de la planification spatiale. Les stratégies et plans d'action nationaux pour le développement de grandes installations énergétiques n'ont pas fourni de base suffisante pour évaluer adéquatement la diversité biologique importante lors de la proposition de projets de développement énergétique particuliers (dont la planification de l'utilisation de l'énergie hydroélectrique). La Hongrie a fait une observation semblable.

36. La Croatie a rapporté que les plans et les programmes du secteur énergétique, qui ont des conséquences importantes pour la nature, n'ont pas fait l'objet d'une EES.

37. Les Pays-Bas ont indiqué que la réalisation d'un équilibre entre les mesures positives, telles que le verdissement des politiques agricoles de l'UE, et les critères de durabilité de l'énergie renouvelable ont ralenti les progrès en matière de croissance écologique, et font état de facteurs négatifs, tels que l'absence de réforme des subventions nuisibles dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'agriculture.

#### *Rapports sur les conséquences négatives de la production de biocarburants sur la diversité biologique*

38. L'Éthiopie a indiqué que l'expansion de l'agriculture à petite échelle et commerciale, y compris pour les biocarburants, est un important moteur de déboisement et de dégradation. Les plantations de biocarburant sont implantées d'une manière agressive dans d'importants écosystèmes boisés, de sorte que plusieurs animaux sauvages (tels que les lions, les guépards, les girafes et les bisons) ainsi que des plantes uniques sont menacés.

39. Le Rwanda a déclaré pour sa part que la bioénergie est en train de créer d'importants changements dans l'utilisation des terres.

40. La Hongrie a déclaré que la biomasse utilisée comme ressource énergétique est parfois produite de manière non durable. La stratégie énergétique nationale de 2030 a comme objectif principal de mettre fin à la dépendance énergétique du pays. La stratégie définit cinq outils pour atteindre cet objectif, dont deux qui concernent indirectement la diversité biologique : l'économie énergétique et l'appui à la production d'énergie renouvelable. Pour sa part, la cinquième assise de la stratégie consiste à créer une agriculture qui peut passer facilement de la culture alimentaire à la culture énergétique, selon le besoin, en rétablissant graduellement la production dans les jachères. Les jachères jouent toutefois un rôle important dans la conservation de la diversité biologique, et la réintroduction de l'agriculture sur ces terres pourrait être déconseillée, mais la stratégie propose des règles pour réduire la perte de diversité biologique lorsque les jachères doivent être utilisées pour la production de plantes.

41. Le Honduras a indiqué que la monoculture de palmiers à huile (pour produire de l'énergie à partir de la biomasse) représente la plus grande menace qui soit pour la diversité biologique.

42. Au Madagascar, le secteur des biocarburants en est encore l'étape du démarrage. Environ 16 millions d'hectares ont été jugés propices à l'exploitation et 20 projets d'investissement (12 projets d'agrocarburant et 8 projets d'éthanol agricole) ont été proposés pour 1,4 million d'hectares, mais la mise en œuvre réelle de ces projets en 2011 n'a été réalisée que sur 58 000 hectares et a connu un faible niveau de succès. Ces déploiements à grande échelle de cultures énergétiques représentent une menace supplémentaire possible pour la diversité biologique déjà très menacée du Madagascar. Par contre, le pays souffre beaucoup de la perte et de la dégradation des forêts découlant de l'extraction non durable de bois de chauffage. La promotion de l'utilisation de matières de remplacement du bois comme source d'énergie comprend la production de biocarburants et d'énergie à partir de résidus agricoles.

*Recherche et développement d'outils pour appuyer la production et l'utilisation durables de biocarburants*

43. Le Royaume-Uni a fait état de recherches permanentes offrant la possibilité de surveiller les pressions que peuvent exercer la consommation du pays sur les pays sources et pouvant fournir des éléments probants à l'appui de la formulation de politiques pour éviter ou atténuer les conséquences possibles sur les écosystèmes d'outre-mer qui fournissent une biomasse essentielle au R.-U. Le cadre pour la biodiversité du R.-U. contient plusieurs résultats attendus de l'élaboration de politiques d'appui et du soutien aux projets internationaux tels que la recherche permanente pour intégrer la diversité biologique au Pathways Calculator de 2050, un outil qui détermine le mélange de technologies sobres en carbone qui fourniront l'énergie au pays jusqu'en 2050, afin que les émissions de gaz à effet de serre du R.-U. soient réduites d'au moins 80 pour cent par rapport aux niveaux de 1990, d'ici à 2050.

44. La République tchèque étudie les moyens de corriger les mesures d'encouragement et les subventions environnementales ayant des conséquences négatives sur la diversité biologique d'ici à 2020. L'étude a pour but de fournir une orientation sur le repérage et la correction des subventions néfastes pour la diversité biologique. L'étude cerne les principaux problèmes associés aux conséquences négatives des secteurs de l'agriculture et des forêts, de la production énergétique et des combustibles fossiles, de l'eau, de la pêche et du transport sur la diversité biologique. L'étude utilise la méthode préconisée par le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du R.-U. et est fondée sur le « système de lampes témoins ». Cette étude est le seul exemple déclaré d'outils et de méthodes de partage par les Parties (voir le paragraphe 8 a) de la décision IX/2). La République tchèque a préparé une liste des mesures d'adaptation possibles pour promouvoir la protection de la diversité biologique et son adaptation aux changements climatiques prévus, qui comprennent entre autres la limitation de la production à grande échelle de biocarburants liquides (la première génération de biocarburants, aussi appelée agrocarburant).

45. Les Pays-Bas font état de recherches révélant que le développement des biocarburants provoque des changements dans l'utilisation des terres qui causent davantages de dommages aux écosystèmes forestiers et entraînent un appauvrissement accru de la diversité biologique. L'attribution de grandes parcelles de terrain aux investisseurs du secteur des biocarburants a aussi eu des conséquences sociales néfastes et, dans plusieurs pays, les terres consenties aux investisseurs pour la production de jatropha, par exemple, sont situées en totalité ou en partie dans les parcs nationaux. Les organisations non gouvernementales (ONG) hollandaises et locales ainsi que les instituts du savoir ont reçu l'appui du gouvernement hollandais pour mener des recherches dans le domaine des biocarburants, faire l'essai des moyens de produire des biocarburants et des technologies connexes tels que les appareils de cuisson à base de biocarburants, et hausser le niveau de conscientisation aux conséquences positives et négatives des biocarburants.

46. Le Canada fait état de recherches révélant l'importance que peut avoir la massette (*typha*), une plante de milieu humide courante, en bioéconomie moderne. La récolte et la transformation de la massette produisent une bioénergie économique, combattent l'eutrophication (enrichissement en nutriments) en captant le phosphore, recyclent ce phosphore en engrais, créent des crédits de carbone et améliorent les habitats des milieux humides.

47. Le Soudan fait état de recherches sur la production de biocarburant à partir de plusieurs souches de levures soudanaises réputées pour fabriquer de l'éthanol à partir de mélasse, un sous-produit de la canne à sucre, et un substrat de sorgho à sucre.

48. La Belgique fait état d'une étude fédérale sur les biocarburants, qui évalue les conséquences du développement d'agrocarburants, y compris des plantes génétiquement modifiées, sur la diversité biologique. Cette étude comprend trois parties : l'étude des conséquences environnementales (diversité biologique), l'analyse des conséquences socioéconomiques, et les politiques recommandées.

49. Le programme scientifique du Cameroun est divisé en sept secteurs stratégiques, dont les énergies nouvelles et renouvelables (biocarburants, énergie animale).

*Portée des cinquièmes rapports nationaux et lacunes dans l'évaluation des progrès dans l'application des décisions IX/2 et X/37*

50. Les rapports nationaux demeurent une source limitée d'information car de façon générale, les données ne sont pas communiquées de manière adéquate. Près de la moitié (44 rapports) des 92 cinquièmes rapports

nationaux disponibles ne font aucune mention des biocarburants ou de la bioénergie. La plupart des autres rapports ne fournissent que peu d'information sur l'évaluation des progrès dans l'application des décisions IX/2 et X/37. Bien que certaines Parties ne s'adonnent pas à des activités de grande envergure dans le domaine des biocarburants, la plupart y participent plus ou moins. Certaines Parties reconnaissent pour leur production importante de biocarburants, dont des productions ayant des conséquences reconnues sur la diversité biologique, n'ont pas fourni d'information précise sur le sujet dans leurs cinquièmes rapports nationaux. Par exemple, la Malaisie a considérablement élargi ses cultures utilisées également comme biocarburants, telles que l'huile de palme. Le cinquième rapport national de la Malaisie ne mentionne pas les progrès accomplis au chapitre de la durabilité de la production d'huile de palme, plus particulièrement en ce qui concerne la diversité biologique, mais il fournit énormément d'information sur les mesures favorisant les progrès en vue d'atteindre la durabilité (telles que l'expansion des aires protégées, le plan d'action national pour les tourbières, la politique agro-alimentaire nationale pour l'intégration de la diversité biologique au secteur agricole, l'intégration de la planification des espaces et le prochain plan directeur national sur la consommation et la production durables).

51. Le Secrétaire exécutif a ciblé cette étude sur l'application à grande échelle des biocarburants, plus particulièrement les biocarburants liquides (tels que le bioéthanol et le biodiesel) utilisés surtout dans le secteur du transport. Cependant, il mentionne également l'utilisation à plus grande échelle de la biomasse (telle que les produits forestiers) pour d'autres types de carburants (tels que l'énergie thermique ou le biogaz). Par exemple, la Finlande fait longuement état de l'extraction à grande échelle de la bioénergie des forêts, utilisée en grande partie pour la production d'énergie thermique, y compris les travaux de grande envergure pour assurer la durabilité lorsque les conséquences d'une utilisation accrue de la bioénergie sur la diversité biologique et les nutriments et les cycles de carbone des forêts ont été évalués, et que des lignes directrices ont été élaborées pour protéger la diversité biologique. D'un point de vue logique, ces échelles de production de bioénergie sont tout aussi pertinentes dans le contexte des décisions IX/3 et X/37. L'Italie mentionne le bois de chauffage, notamment une étude de cas sur les travaux sur la durabilité de la chaîne de production forêts-bois-énergie dans un territoire de la réserve de biosphère proposée.

52. À l'inverse, plusieurs Parties étant des pays en développement font état de problèmes au niveau de la surexploitation, habituellement à petite échelle, du bois de chauffage utilisé surtout à des fins domestiques, qui ont des conséquences graves sur les forêts. Ces sources de bioénergie dépassent les limites des « biocarburants » (dans le contexte des décisions IX/2 et X/37), mais elles demeurent pertinentes. À titre d'exemple, la plupart des pays mentionnent des mesures pour favoriser l'énergie renouvelable durable, y compris le biocarburant liquide et les sources pour atténuer le problème de la surexploitation du bois de chauffage.

53. La plupart des cinquièmes rapports nationaux soulignent l'importance de la promotion de l'énergie renouvelable comme moyen d'atteindre la durabilité dans le secteur de l'énergie, sans toutefois mentionner explicitement la bioénergie dans ce contexte. Plusieurs Parties mentionnent des mesures pour accroître la production de biocarburants dans le cadre de stratégies pour une énergie renouvelable, mais ne fournissent pas d'information sur les conséquences positives et négatives pour la diversité biologique.

54. Aucune Partie n'a mentionné de conséquences positives mesurées de la production et de l'utilisation des biocarburants sur la diversité biologique. La plupart des bienfaits sont sous-entendus, selon l'hypothèse où l'énergie renouvelable réduit les émissions de gaz à effet de serre et, par conséquent, atténue les changements climatiques, ou allège les pressions que subissent les autres sources de bioénergie. L'absence de bienfaits mesurés demeure toutefois une lacune importante dans l'évaluation des progrès dans le contexte des décisions IX/2 et X/37. De même, aucune Partie n'a fait état de progrès dans l'application des décisions IX/2 et X/27, en ce qui a trait aux conséquences positives ou négatives sur les communautés autochtones et locales.

55. Aucun rapport ne contient beaucoup d'information sur la création d'inventaires nationaux d'aires de grande valeur sur le plan de la diversité biologique, les écosystèmes critiques et les aires d'importance pour les communautés autochtones et locales ayant un lien explicite avec l'évaluation et le repérage d'aires ou d'écosystèmes qui pourraient être utilisés dans la production de biocarburants, ou exemptés de celle-ci, bien que certaines Parties aient fait état d'efforts généraux à cet égard.

56. Les cinquièmes rapports nationaux reçus à ce jour contiennent peu d'information sur l'utilisation d'outils et d'orientations pertinents pour promouvoir les conséquences positives et minimiser les conséquences négatives de la production et de l'utilisation de biocarburants sur la diversité biologique.

#### IV. CONCLUSIONS

57. Les activités des processus et tribunes autres que la Convention sur la diversité biologique, y compris ceux mentionnés ci-dessus entre autres, demeurent d’importants moyens de faire avancer les démarches communes pour l’application des décisions IX/2 et X/37 à l’échelle mondiale. Malgré la constance de certains obstacles, dont le redressement des conséquences indirectes des biocarburants, des progrès ont été accomplis sur ces tribunes, et il est encourageant de constater que les décisions IX/2 et X/37, et les discussions qui ont abouti à ces décisions aux termes de la Convention, ont eu des conséquences manifestes.

58. Les rapports nationaux ont également démontré que les décisions IX/2 et X/37 ont directement et indirectement provoqué des changements dans les démarches nationales concernant les biocarburants, qui varient de limites sévères imposées aux biocarburants jusqu’aux cas plus courants de progrès dans l’intégration de prévisions plus réalistes pour les biocarburants et une plus grande attention accordée à la durabilité au sein du vaste portefeuille des démarches pour une énergie renouvelable. Par contre, les cinquièmes rapports nationaux indiquent que ces progrès sont atténués par le fait que plusieurs Parties ne respectent pas les exigences des décisions IX/2 et X/37. De façon générale, les rapports nationaux représentent une source limitée d’information pour quantifier les progrès dans l’application des décisions IX/2 et X/37.

59. L’agriculture est la principale activité humaine responsable de la consommation d’eau et de terres, et aussi une importante consommatrice d’autres ressources telles que l’énergie, les engrains et les produits agrochimiques. La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique confirme que le secteur agricole et les systèmes alimentaires sont les principaux facteurs pour prévoir les pertes de la biodiversité biologique terrestre et d’eau douce jusqu’en 2020, en se fondant sur la façon habituelle de fonctionner.<sup>20</sup> Cela signifie que les progrès dans la réalisation de la gestion durable des paysages de production, et en particulier les hausses de la production agricole ainsi que les moyens et méthodes pour y arriver, sont les principaux facteurs pour déterminer si la mission du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique sera réalisée. Les biocarburants sont un thème secondaire de ce grand thème. Les stratégies et les démarches pour atteindre cette durabilité tout en assurant la sécurité des aliments et de l’énergie, sont déjà connues et sont même adoptées à grande échelle dans certains secteurs. La plupart des solutions portant sur la production agricole mettent l’accent sur l’intensification durable de la production grâce à la réhabilitation des services écosystémiques dans les paysages agricoles, et ces services écosystémiques reposent sur la diversité biologique.<sup>21</sup>

60. Plusieurs évaluations ont confirmé qu’il est possible d’assurer la sécurité durable des aliments, de l’énergie et de l’eau à des niveaux durables à l’échelle mondiale en vue de répondre aux demandes prévues sans augmenter de façon significative la superficie cultivée et en réduisant l’apport à la production et ses conséquences externes. Par exemple, une récente évaluation de ce sujet menée pour le Brésil<sup>22</sup> conclut qu’en utilisant les bonnes stratégies, notamment une productivité accrue, la superficie cultivée du Brésil serait largement suffisante pour répondre à la demande alimentaire et énergétique, y compris les exportations prévues. Il s’agit essentiellement de l’élément fondamental de la stratégie du Brésil en matière de biocarburants. Ces scénarios ne s’appliquent pas automatiquement à tous les pays, ou ne sont pas toujours faciles à réaliser, surtout dans les pays en développement à forte densité de population. Les signes démontrent toutefois que des hausses de productivité sont réalisables dans toutes les activités. Ces signes sont la volonté politique, la détermination, les capacités et les mesures d’encouragement pour atteindre les objectifs de durabilité.

61. Bien qu’il soit nécessaire d’améliorer les démarches portant spécifiquement sur les biocarburants, le paragraphe 8 de la décision IX/27 indique qu’il faut aussi voir les biocarburants dans un contexte plus vaste. La plupart des organisations, et aussi la plupart des Parties, voient les biocarburants dans ce contexte. Par exemple,

---

<sup>20</sup> L’Agence d’évaluation environnementale PBL des Pays-Bas (2014) propose une évaluation plus détaillée de la question. *How sectors can contribute to sustainable use and conservation of biodiversity*. Cahier technique 79 de la CDB, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Sous presse <http://www.cbd.int-ts/default.shtml>.

<sup>21</sup> Par exemple, le programme Produire plus avec moins de la FAO, <http://www.fao.org/docrep/014/i2215e/i2215e.pdf>

<sup>22</sup> Strassburg B.B.N., Latawiec A.E., Barioni L.G., Nobre C.A., da Silva V.P., Valentin J.F., Vianna M., and E.D. Assad. 2014. When enough should be enough: Improving the use of current agriculture lands could meet demands and spare natural habitats in Brazil. *Global Environment Change* 28; 84 – 97.

une telle démarche est une des pierres d'assise du cadre stratégique de 2010-2019 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ses cinq objectifs stratégiques ont pour but de contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition; à rendre l'agriculture, les forêts et la pêche plus productifs et durables; à réduire la pauvreté en région rurale; à faciliter des systèmes agricoles et alimentaires intégrés et efficaces; et à augmenter la résistance des moyens de subsistance face aux désastres. La conservation et l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique sont des points communs à l'ensemble du cadre stratégique et des principaux facteurs pour améliorer la durabilité. La FAO a fourni de plus amples détails à la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention dans le document UNEP/CBD/WGRI/5/INF/22. Cette information comprend des détails des activités et des résultats attendus pouvant être repérés dans les différents programmes de travail des différentes parties de la FAO, et dans les initiatives, les étapes et les projets qui contribuent notamment aux objectifs 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 14, 15 et 16 d'Aichi, de même qu'à plusieurs autres. L'importance de la réussite de la mise en œuvre de la démarche, ainsi que des démarches semblables entreprises par d'autres organisations pertinentes, et surtout de l'adoption de démarches semblables au niveau national, pour la réalisation des objectifs du Plan stratégique 2022-2020 pour la diversité biologique n'est pas reconnue à sa juste valeur à l'heure actuelle.

---